



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2020
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante et onzième session

Compte rendu analytique de la 732^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 7 octobre 2020, à 9 heures

Président : M. Pecsteen de Buytswerve(Belgique)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.20-13128 (F) 231120 231120



* 2 0 1 3 1 2 8 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 9 h 20.

Débat général (suite)

1. **M. Garcia** (Philippines) dit que son gouvernement s'est employé à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continuent de bénéficier d'une aide humanitaire et d'une protection adaptées pendant la pandémie de COVID-19. Rattaché au Ministère de la justice, le Service de protection des réfugiés et des apatrides fournit à distance des services et des papiers aux personnes relevant de la compétence du HCR et s'attache à ce que leurs besoins soient pris en compte dans les mesures adoptées aux niveaux local et national pour faire face à la pandémie.

2. Le Gouvernement a dû imposer des restrictions à la liberté de circulation pour lutter contre la COVID-19, mais il a pris des mesures pour que les travailleurs humanitaires continuent d'accéder, sans restriction, aux communautés dans le besoin. Les autorités philippines poursuivent la rationalisation de la prestation de services engagée dans le cadre de l'Accord interorganisations sur la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides et du Plan national d'action visant à mettre fin à l'apatridie. Elles ont aussi pris des mesures pour inclure les personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans nationaux de développement et pour organiser les mécanismes de protection au sein des organismes gouvernementaux concernés. Elles se sont employées à former les agents chargés de fournir des services aux personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier ceux qui travaillent dans les domaines de l'immigration, de la protection sociale, de l'éducation et de l'emploi.

3. Le Gouvernement philippin continue de collaborer étroitement avec le HCR, en particulier sur le terrain, là où c'est le plus important. En coopération avec le HCR, il a apporté son concours à la campagne « Cities #WithRefugees », qui met en lumière le rôle des villes dans l'accueil des réfugiés, a pris des mesures pour promouvoir l'enregistrement des naissances au sein de la communauté des Sama-Bajau et a veillé à ce que le pays prenne part au Projet visant à renforcer la capacité de protection.

4. **M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant par liaison vidéo, dit que son pays fait preuve d'une volonté exemplaire en accueillant des milliers de réfugiés depuis des années. Depuis la création de la Commission nationale pour les réfugiés, en 2001, plus de 9 000 demandes de statut de réfugié ont été approuvées.

5. En République bolivarienne du Venezuela, le nombre de décès attribués à la COVID-19 pour 100 000 habitants est parmi les plus bas du monde. Le Venezuela a réalisé plus de tests de dépistage du SARS-CoV-2 par million d'habitants que tout autre pays de la région, alors même que son économie est sérieusement minée par les mesures coercitives criminelles que les États-Unis lui imposent. Fuyant la stigmatisation, la xénophobie et le manque de protection auxquels ils devaient faire face dans de nombreux États de la région, plus de 120 000 Vénézuéliens sont revenus dans le pays au cours des derniers mois. À cet égard, le Gouvernement est dans l'obligation de dénoncer le meurtre de trois ressortissants vénézuéliens, tués par des individus armés dans la municipalité d'Aguachica, en Colombie, le 4 septembre 2020. Selon des chiffres publiés par l'Institut colombien de médecine légale, plus de 258 Vénézuéliens ont été tués en Colombie en 2018, puis 601 en 2019 et 156 entre janvier et mai 2020.

6. Le Gouvernement vénézuélien appelle l'attention sur l'hypocrisie des membres du Comité exécutif qui se disent préoccupés par la situation dans le pays mais soutiennent les sanctions impérialistes qui causent tant de morts et de souffrances au peuple vénézuélien. Alors que la pandémie progresse, les gouvernements de la région refusent de nouer un dialogue avec les autorités vénézuéliennes en vue de trouver la meilleure façon de gérer la situation. Ce manque de coopération augmente le risque que des Vénézuéliens de retour au pays par des voies informelles propagent le virus. Étant donné le peu de protocoles sanitaires mis en place au Brésil et en Colombie, le Président Maduro a ordonné l'extension du cordon sanitaire le long des frontières avec ces pays afin d'empêcher la propagation de la maladie. Le Gouvernement demande à tous les pays qui accueillent des ressortissants vénézuéliens de permettre à ceux qui le souhaitent de retourner au Venezuela de manière sûre et régulière.

7. De nombreux Vénézuéliens ont quitté le pays en raison des mesures coercitives criminelles et unilatérales que les États-Unis ont adoptées. Les comptes en banque que la République bolivarienne du Venezuela détient aux États-Unis et en Europe ont été gelés, plus de 30 milliards de dollars lui appartenant ont été saisis et sa principale raffinerie sur le sol américain a été expropriée, toutes ces mesures ayant eu pour effet de restreindre l'accès du peuple vénézuélien aux denrées alimentaires, aux médicaments et aux carburants. Depuis la mise en place de ces mesures criminelles, le pays a perdu 99 % de ses recettes en devises. Afin de remédier aux effets socioéconomiques négatifs de la pandémie de COVID-19, le Président Maduro a pris plusieurs mesures pour protéger les emplois et les revenus des travailleurs, venir en aide aux petites et moyennes entreprises et distribuer des cartons de nourriture à plus de sept millions de famille.

8. **M. Alwasil** (Arabie Saoudite) dit que son pays est l'un des principaux donateurs du HCR à l'échelle mondiale. En tant que présidente du Groupe des 20, l'Arabie saoudite dirige une alliance mondiale chargée de lutter contre la pandémie de COVID-19 et de renforcer les capacités des pays de faire face à cette situation et à toute autre pandémie qui pourrait survenir.

9. Au début de la pandémie, l'Arabie saoudite a annoncé qu'elle ferait don de 5 millions de dollars à des campagnes internationales visant à enrayer la propagation du virus et à remédier à ses conséquences humanitaires et économiques. Par l'intermédiaire de la Fondation Roi Salman, elle est venue en aide, de diverses manières, à plusieurs pays touchés par la crise. Le Gouvernement saoudien a coopéré avec le HCR et le Gouvernement afghan pour faciliter le retour de réfugiés afghans dans leur pays d'origine. En septembre 2020, le HCR et le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaire ont signé un accord d'un montant de 20 millions de dollars en vue d'aider les déplacés au Yémen, ce qui porte le montant total des contributions que l'Arabie saoudite a versées au HCR à 31 millions de dollars pour 2020 et à 304 millions de dollars depuis 2010. L'Arabie saoudite a alloué plus de 296 millions de dollars aux activités d'assistance destinées aux réfugiés syriens qui vivent en Grèce, au Liban et en Turquie. Les Rohingya réfugiés en Arabie saoudite bénéficient de soins de santé gratuits et plus de 359 millions de dollars ont été versés pour soutenir le peuple palestinien.

10. **M. Wannamethee** (Thaïlande) dit que lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre 2019, le Gouvernement thaïlandais a pris plusieurs engagements à l'égard de quelque 80 000 migrants originaires du Myanmar qui vivent en Thaïlande. Grâce au mécanisme bilatéral mis en place avec le Gouvernement du Myanmar, plus d'un millier de personnes ont pu retourner volontairement et en toute sécurité dans leur pays d'origine. Plus tôt en 2020, des représentants d'organismes basés au Myanmar ont visité, avec l'appui du HCR, trois foyers d'accueil temporaire dans la province de Tak afin d'encourager les migrants à participer au programme de rapatriement. Des formations professionnelles ont été dispensées aux migrants afin de renforcer leurs capacités de pourvoir à leurs besoins une fois rentrés au Myanmar.

11. Afin de répondre aux préoccupations immédiates des réfugiés sur le plan sanitaire, les organismes concernés ont coordonné leurs efforts pour empêcher que le SARS-CoV-2 se propage dans les foyers d'accueil temporaire. Les organismes provinciaux de santé publique ont joué un rôle essentiel en réalisant régulièrement des dépistages, en sensibilisant les personnes aux méthodes de prévention et en mettant en place des logements séparés pour la quarantaine et des procédures opérationnelles standard. Aucun cas de COVID n'a été signalé dans ces foyers jusqu'à présent.

12. Le Règlement relatif au mécanisme national de sélection est entré en vigueur le 22 juin 2020. Il vise à répondre aux besoins des personnes vulnérables qui vivent dans des zones urbaines et prévoit qu'aucune personne protégée ne peut être rapatriée contre son gré. Il dispose aussi que les personnes protégées doivent bénéficier des services sociaux nécessaires, y compris dans les domaines de l'éducation et de la santé.

13. En janvier 2019, le Gouvernement thaïlandais et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) d'aide aux réfugiés et aux migrants ont signé un mémorandum d'accord sur les solutions de substitution à la détention des enfants migrants, l'objectif étant que les mères et leurs enfants ne soient plus placés dans des centres de détention. En 2019,

le Bureau de l'immigration a achevé la construction de ses centres d'admission mère-enfant, qui accueillent les mères et leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient transférés dans des foyers spéciaux gérés par le Ministère du développement social et de la sécurité humaine.

14. L'une des priorités du Gouvernement est d'enregistrer toutes les personnes apatrides afin de faciliter leur accès aux services de santé, au marché du travail et à la nationalité, le cas échéant. Le 7 décembre 2016, le Gouvernement a adopté une résolution sur les mécanismes de naturalisation accessibles aux apatrides nés en Thaïlande, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'apatrides remplissant les critères définis pour pouvoir demander la nationalité thaïlandaise. En août 2020, 39 162 apatrides avaient obtenu la nationalité thaïlandaise.

15. Afin de contribuer à la recherche de solutions durables pour les migrants originaires de l'État Rakhine, le Gouvernement thaïlandais soutient l'exécution de trois projets prioritaires, à savoir l'installation de machines biométriques dans les centres d'accueil et de transit, la fourniture de matériel agricole et la réhabilitation des étangs d'élevage de poissons et de crevettes dans cet État.

16. **M^{me} Tarishi** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays accueille 283 412 réfugiés et demandeurs d'asile, 205 169 étant originaires du Burundi, 77 807 de la République démocratique du Congo et 436 d'autres pays. L'aide financière destinée aux réfugiés burundais étant plus faible que pour tout autre groupe de réfugiés dans le monde, les services sociaux qui leur sont fournis sont très insuffisants.

17. Depuis septembre 2017, le Gouvernement tanzanien a aidé plus de 97 632 réfugiés burundais à retourner dans leur pays d'origine, et 4 942 autres ont volontairement demandé à bénéficier de cette assistance et sont sur la liste d'attente. Les Gouvernements tanzanien et burundais et le HCR continuent de tenir des réunions tripartites afin d'examiner les moyens d'accélérer le retour volontaire des ressortissants burundais. Le Gouvernement tanzanien demande à la communauté internationale de fournir un appui supplémentaire aux communautés burundaises qui accueilleront des réfugiés rapatriés, afin de garantir le retour durable des intéressés.

18. La situation politique au Burundi se stabilise chaque jour un peu plus. Dans ce contexte, la République-Unie de Tanzanie engage la communauté internationale à soutenir la cessation du statut de réfugié pour les réfugiés burundais, étant donné que la majorité d'entre eux n'ont pas besoin d'une protection internationale mais de meilleurs services sociaux et d'un accès à de meilleures perspectives économiques dans leur pays d'origine.

19. Les plus de 50 000 réfugiés burundais qui sont arrivés en République-Unie de Tanzanie en 1972 et se sont installés dans des villages de la région de Kigoma et d'ailleurs ont été oubliés par la communauté internationale et largement privés des services sociaux de base. C'est pourquoi le Gouvernement tanzanien saurait gré au HCR et à la communauté internationale de leur venir en aide.

20. **M^{me} Eilon Shahar** (Israël) dit que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle que les nouvelles technologies peuvent jouer, notamment pour rapprocher les personnes tout en leur permettant de rester à distance. En tant que soutien du HCR et pionnier des nouvelles technologies, Israël est disposé à partager les fruits de son esprit d'innovation.

21. Israël souhaite être informé des programmes d'inclusion des personnes handicapées menés sur le terrain et des mesures prises pour que l'inclusion des personnes handicapées soit plus généralement prise en compte dans la conception des autres programmes. Il importe aussi d'élaborer des instruments visant à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et d'appliquer une tolérance zéro à l'égard du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels. À cet égard, M^{me} Eilon Shahar se demande pourquoi le HCR mène apparemment moins d'enquêtes officielles que par le passé concernant des allégations de violences sexuelles, alors que le nombre de plaintes a augmenté. Elle se demande également quel rôle le Bureau de l'Inspecteur général a joué dans la décision qu'ont prise plusieurs victimes d'abus sexuels de ne pas déposer plainte contre des membres du personnel du HCR et quelles mesures le HCR a pris pour protéger ces victimes.

22. Concernant la Syrie, Israël est contraint de rétablir les faits : en dépit de ce qu'avance le représentant syrien, les gens fuient le pays parce que le Président al-Assad gaze et tue son propre peuple.

23. **M. Aspelund** (Islande) dit que la pandémie de COVID-19 a certes touché tout le monde, mais que contrairement à la plupart des autres personnes, les réfugiés n'ont généralement ni foyer ni famille proche et ne peuvent pas toujours compter sur l'aide de l'État. Il leur est difficile de pratiquer la distanciation physique et ils n'ont pas toujours accès à de l'eau propre ou à des installations sanitaires. Ils ont été les premiers à souffrir quand les services publics ont été suspendus. Les pays qui accueillent des réfugiés ont toutefois fait un travail admirable pendant la pandémie.

24. L'Islande a élaboré deux séries de mesures contre la COVID-19, consistant notamment à affecter des fonds au Plan de réponse humanitaire global COVID-19, au Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement et à d'autres initiatives pertinentes. Elle se réjouit de pouvoir fournir au HCR un financement flexible et prévisible. Elle a récemment signé un accord pluriannuel dans le cadre duquel elle s'est engagée à augmenter sa contribution au budget de base du HCR.

25. L'Islande continue de penser qu'il faut porter une attention particulière aux femmes et aux filles, qui sont touchées de manière disproportionnée par les déplacements forcés. Il est tout aussi important de mener des actions visant à soutenir les réfugiés LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes).

26. L'Islande a également assumé sa part de responsabilités sur son territoire. Ainsi, en 2021, le nombre de réfugiés à bénéficier du programme islandais de réinstallation sera d'un tiers supérieur à celui de 2019, ce qui constitue une augmentation considérable pour un pays aussi peu peuplé. Les procédures internes d'adhésion à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie ont été achevées récemment et l'Islande a l'intention de devenir partie à la Convention plus tard en 2020.

27. **M. Da Conceição** (Mozambique) dit que son gouvernement approuve les efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, soutient l'intégration des réfugiés dans les communautés locales et s'engage à garantir que les réfugiés qui vivent sur son territoire aient accès à l'éducation, aux soins de santé, au marché du travail et à des activités sportives.

28. Le Mozambique se joint au Groupe des États d'Afrique pour déplorer le déficit budgétaire enregistré en 2019 et s'inquiète des conséquences de ce déficit pour les personnes relevant de la compétence du HCR, dont une grande partie vit en Afrique. Les pays donateurs devraient verser au HCR des fonds non préaffectés afin de lui permettre d'allouer des ressources aux opérations qui en ont cruellement besoin. En outre, le Mozambique est déterminé à honorer les engagements qu'il a pris au Forum mondial sur les réfugiés, à la fin de l'année 2019.

29. À Cabo Delgado, la province la plus septentrionale du pays, des milliers de personnes fuient leurs villages en raison des opérations qu'y mènent des groupes terroristes. Les mesures que les partenaires du pays, le HCR en particulier, ont prises pour venir en aide aux villageois déplacés permettent de sauver des vies.

30. **M. Bachtobji** (Tunisie) souligne l'importance du principe du partage de la charge, qui permet d'alléger le fardeau qui pèse sur certains pays et contribue à garantir que les migrants soient traités avec dignité. Les ressortissants étrangers n'ont jamais été exclus des mesures que les autorités tunisiennes ont prises pour arrêter la propagation de la COVID-19. À cet égard, le Gouvernement remercie le HCR pour l'appui qu'il a apporté aux organismes publics basés à Tunis et aux partenaires de la société civile.

31. Dans le contexte de la pandémie, une commission ministérielle a été créée afin de suivre la situation des réfugiés particulièrement vulnérables et les règles relatives à la durée maximale de séjour dans le pays ont été suspendues. En outre, une plateforme en ligne a été mise en place pour faciliter les demandes d'assistance, les centres d'accueil de migrants ont été désinfectés et des équipements de protection ont été distribués. Les réfugiés et demandeurs d'asile sont autorisés à accéder au marché du travail et aux services de protection sociale.

32. **M^{me} Stadler Repnik** (Slovénie) dit que ces dernières années, son pays a fourni une aide humanitaire aux réfugiés et aux migrants par l'intermédiaire de plusieurs organismes, dont le HCR. En 2020, la Slovénie a alloué des fonds aux activités d'aide aux personnes déplacées originaires de Syrie, du Yémen, d'Iraq et de Palestine. Elle a aussi lancé un projet basé au Liban et un projet humanitaire en Ouganda, tous deux étant dirigés par des ONG. En outre, elle a contribué à l'aide apportée aux réfugiés vénézuéliens touchés par la pandémie au Brésil et a fourni des contributions en nature aux migrants qui empruntent la route des Balkans occidentaux et à ceux qui vivaient dans le camp de Moria (île grecque de Lesbos), qui a été dévasté par un incendie. Quatre mineurs vivant actuellement en Grèce vont bientôt pouvoir se réinstaller en Slovénie. Les enfants réfugiés ont le droit d'être scolarisés dans le pays.

33. Des mesures ont été prises pour protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile contre la COVID-19, et un seul cas d'infection a été enregistré.

34. **M. Braithwaite** (Royaume-Uni) dit que son pays joue un rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans la gestion de la crise des réfugiés et des déplacements forcés. Ainsi, depuis 2012, le Royaume-Uni a versé plus de 3,3 milliards de livres pour venir en aide aux réfugiés syriens. Il continue à verser de généreuses contributions au HCR et reste déterminé à jouer le rôle qui lui revient dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés.

35. Il convient de féliciter le HCR pour sa détermination à mener sa réforme organisationnelle. La rapidité avec laquelle les bureaux nationaux et régionaux du HCR ont pu agir face à la pandémie prouve l'intérêt de la décentralisation. Le HCR est encouragé à renforcer ses liens avec d'autres institutions et acteurs du développement, y compris avec ceux du secteur privé.

36. Le fait que les mesures prises pour arrêter la propagation de la COVID-19 aient entraîné la suspension de certaines procédures d'asile est source d'inquiétude. Dans ce contexte, le HCR a un rôle indispensable à jouer pour ce qui est de conseiller les pays au sujet du respect des obligations de protection. Le nombre de personnes déplacées n'a jamais été aussi élevé qu'à la fin de 2019 et le Royaume-Uni espère que la communauté internationale trouvera des moyens de mieux répondre aux besoins de ces personnes.

37. **M. Baddoura** (Liban) engage la communauté internationale à verser au HCR davantage de contributions non préaffectées à des fins particulières et dit que la crise des réfugiés et la pandémie de COVID-19, qui exacerbent les difficultés économiques que le Liban connaît depuis un an, mettent à rude épreuve le système national de santé et le pays dans son ensemble. L'assistance fournie par le HCR et d'autres partenaires est donc la bienvenue. L'avenir du pays est en jeu. Pour les réfugiés syriens qui se trouvent au Liban depuis neuf ans, le retour en Syrie en toute sécurité est la seule solution durable.

38. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la République bolivarienne du Venezuela accueille en effet depuis longtemps ceux qui cherchent un refuge. La situation a toutefois évolué et ce sont maintenant d'autres pays qui font preuve d'une générosité admirable et accueillent les migrants vénézuéliens. Si l'on veut aider ces réfugiés à rentrer chez eux, il faudra que toutes les parties prenantes coopèrent, y compris les autorités vénézuéliennes.

39. M. Grandi remercie le Gouvernement saoudien pour l'appui et les fonds qu'il a fournis eu égard à la situation au Yémen. Il salue les efforts que les autorités tunisiennes ont déployés pour résoudre la question complexe des flux migratoires mixtes. Il remercie Israël pour sa contribution dans le domaine des nouvelles technologies. La représentante d'Israël a raison de souligner que la pandémie de COVID-19 a montré qu'il fallait innover sur le plan technologique. M. Grandi la remercie pour ses questions relatives aux procédures de traitement des plaintes pour exploitation, violence ou harcèlement sexuels déposées auprès du HCR. Toutefois, dans un souci de concision, il serait peut-être plus judicieux d'aborder ce point à la séance du lendemain, qui sera consacrée aux questions de gestion et de contrôle et à laquelle l'Inspecteur général participera. M. Grandi souscrit pleinement à l'appel lancé par la délégation libanaise en faveur d'un soutien international accru pour le Liban, qui fait face à de multiples crises. Il convient de garder à l'esprit, lors de la mise en place de dispositifs internationaux d'appui, que le Liban accueille depuis longtemps nombre de réfugiés.

40. M. Grandi félicite les Philippines pour les mesures qu'elles ont prises afin que les réfugiés soient traités avec respect, en dépit des effets de la pandémie de COVID-19. De même, il remercie la Thaïlande, dont le représentant a soulevé plusieurs points importants concernant l'amélioration des procédures nationales appliquées pour venir en aide aux réfugiés et les progrès réalisés sur la voie de l'élimination de l'apatridie. Plus généralement, il tient à remercier tous les États d'Asie qui ont contribué à l'aide internationale apportée à l'État Rakhine, au Myanmar.

41. M. Grandi appuie l'appel de la représentante de la République-Unie de Tanzanie, qui demande un financement supplémentaire en vue d'aider les pays d'accueil de la région et de favoriser les retours volontaires. Concernant la cessation du statut de réfugié pour les réfugiés burundais, il dit qu'il s'agit d'une mesure prématurée, étant donné la situation politique et les conditions de sécurité dans le pays. Il partage l'inquiétude exprimée par le représentant du Mozambique concernant la situation à Cabo Delgado. Le HCR se tient prêt à collaborer avec le Gouvernement mozambicain pour trouver rapidement une solution à cette crise.

42. M. Grandi remercie la représentante de la Slovénie d'avoir évoqué la situation des enfants réfugiés et félicite l'Islande pour son élection au Comité exécutif. Il apprécie grandement l'attention que le Gouvernement islandais accorde aux réfugiés issus de groupes particulièrement vulnérables, notamment les réfugiés LGBTI. Il remercie également le Royaume-Uni pour son soutien financier continu et dit avoir bien reçu le message de son représentant concernant la réforme de l'organisation. Il dit enfin que les contributions reçues du secteur privé ont augmenté en 2020 et que le HCR est déterminé à chercher de nouvelles possibilités de partenariats avec des entreprises privées.

43. **M^{me} Ahmed Hassan** (Djibouti), s'exprimant par liaison vidéo, dit qu'au cours des dernières années, son gouvernement a pris des mesures et progressivement adopté de nouvelles lois visant à garantir que les réfugiés aient accès à des soins de santé, des services bancaires et des possibilités d'emploi. En janvier 2018, Djibouti a adopté une loi relative aux réfugiés afin de promouvoir leur inclusion socioéconomique et de mettre en place des conditions propices à leur épanouissement. D'autres lois ont été adoptées plus récemment afin de renforcer le cadre juridique et réglementaire régissant la prise en charge et la protection des réfugiés et des populations locales qui les accueillent. Les réfugiés sont bien intégrés dans le système scolaire de base. Depuis 2020, les réfugiés ont également accès à l'enseignement secondaire et supérieur et aux bourses dans des conditions d'égalité avec les élèves et étudiants djiboutiens. Le Gouvernement djiboutien accorde une attention particulière à la situation des femmes et des filles réfugiées et leur fournit une protection et une assistance en temps voulu, y compris en cas de violence fondée sur le genre.

44. En tant que pays d'accueil, Djibouti continue d'honorer ses engagements et ses obligations internationales. Il a toutefois besoin d'un soutien financier international accru pour pouvoir poursuivre son action pendant la pandémie de COVID-19 et, en particulier, planifier le relèvement économique après la pandémie. La crise de la COVID-19 fait peser une charge supplémentaire sur les pays d'accueil, dont les maigres ressources sont déjà surexploitées, et met plus que jamais en lumière l'urgente nécessité d'appliquer le pacte mondial sur les réfugiés et de respecter les engagements pris lors du Forum mondial. Il faut davantage de promesses de dons, et il faut que les contributions déjà annoncées soient versées en temps voulu et de manière prévisible. Dans ce contexte, il importe de mettre plus rapidement en service la plateforme d'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a été lancée au Forum mondial sur les réfugiés, et de mobiliser le soutien politique, technique et financier nécessaire en faveur des zones qui accueillent des réfugiés dans la région de l'IGAD.

45. **M. Ahmad** (Tchad) dit qu'au 31 août 2020, le Tchad comptait approximativement 880 439 personnes déplacées, dont 479 550 réfugiés, ainsi que 3 898 demandeurs d'asile et 99 804 réfugiés tchadiens de retour de République centrafricaine et du Nigéria. Pour faire face à la crise humanitaire dans le pays, qui a été aggravée par d'autres événements récents tels que la pandémie de COVID-19, les attaques de Boko Haram dans la province du Lac et l'afflux de réfugiés soudanais dans l'est du pays, le Gouvernement tchadien a pris des mesures concrètes. Malgré la pandémie de COVID-19, l'année scolaire s'est déroulée

comme prévu, et le Gouvernement a pris des mesures pour éliminer la menace terroriste dans tout le pays.

46. Le Gouvernement tchadien se félicite des réformes engagées par le Haut-Commissaire mais estime que le HCR et ses partenaires financiers, y compris la Banque mondiale, devraient aider davantage les pays d'accueil à atténuer les conséquences de la présence prolongée de réfugiés. Un soutien multiforme est nécessaire pour renforcer le cadre de protection et de prise en charge des réfugiés, d'une part, et les activités de développement et de consolidation dans les pays d'accueil, d'autre part.

47. **M. Konaté** (Mali) dit que son gouvernement est profondément préoccupé par l'augmentation constante du nombre de personnes déplacées au Mali et ailleurs au Sahel. En dépit de la conclusion de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, de la tenue d'un dialogue inclusif à Bamako en décembre 2019 et des efforts concertés de la communauté internationale, les régions du nord et celles de Ségou et Mopti, dans le centre du pays, sont toujours en proie à des conflits armés qui entraînent des déplacements forcés de population. À la fin de juillet 2020, le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie accueillaient à eux trois 141 676 réfugiés maliens. Le nombre de déplacés au Mali a atteint 287 496, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2019. En outre, le Mali accueille plus de 47 000 réfugiés et demandeurs d'asile.

48. Concernant la mise en place de solutions durables, le Mali continue d'œuvrer en faveur du retour volontaire des réfugiés maliens et a participé à diverses initiatives, parmi lesquelles la réunion de haut niveau sur le retour des réfugiés maliens dans la dignité et la sécurité, tenue à Niamey le 23 février 2018, et le dialogue régional sur les déplacements forcés au Sahel, organisé à Bamako les 11 et 12 septembre 2019. Une réunion ministérielle sur les défis humanitaires au Sahel est prévue le 20 octobre 2020.

49. En dépit des difficultés causées par la pandémie de COVID-19, le Gouvernement malien a mis en œuvre plusieurs mesures prévues dans son plan national de lutte contre l'apatridie adopté en août 2017, notamment le traitement de 500 demandes de naturalisation émanant de réfugiés originaires de la sous-région, l'élaboration d'un projet de décret sur la nationalité qui tient compte de la question de l'apatridie et la transposition dans le droit interne des dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Ces efforts sont une indication manifeste de la volonté politique des autorités maliennes d'éliminer l'apatridie d'ici à 2024.

50. **M. Mailu** (Kenya) dit que son gouvernement félicite le HCR pour les efforts qu'il déploie en vue d'assurer le suivi des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et d'aider les autorités des pays d'accueil à faire face à la pandémie de COVID-19. Le Kenya, qui accueille nombre de réfugiés, rencontre plusieurs difficultés à cet égard. Les fermetures de frontières et les restrictions de déplacements ont considérablement freiné la réinstallation dans des pays tiers et les retours volontaires. Au Kenya, les mesures mises en place pour contenir la propagation du virus ont fait perdre leurs moyens de subsistance aux réfugiés qui vivent dans les zones urbaines. Le Gouvernement salue les dispositions que le HCR a prises pour multiplier les interventions en espèces mais constate une hausse du nombre de réfugiés qui retournent vivre dans des camps. Un tel phénomène est susceptible d'accroître l'engorgement des camps, et il sera donc encore plus difficile de préserver la santé des réfugiés et de faire appliquer les mesures sanitaires. On constate en outre une augmentation du nombre de réfugiés qui quittent des pays dans lesquels ils bénéficiaient initialement d'une protection pour trouver refuge au Kenya.

51. La pandémie de COVID-19 a alourdi la charge disproportionnée qui pèse déjà sur les pays d'accueil. Le Gouvernement kényan demande donc à la communauté internationale, dans un esprit de partage de la charge et des responsabilités, de redoubler d'efforts pour répondre à l'appel lancé par le HCR concernant la COVID-19 et de mettre à la disposition de l'organisation davantage de fonds non préaffectés afin d'alléger la pression sur les pays d'accueil tels que le Kenya. Qui plus est, il encourage les acteurs du développement à continuer de verser des fonds aux pays d'accueil, car ces fonds viennent renforcer le lien entre action humanitaire et développement et bénéficient donc non seulement aux réfugiés mais aussi aux communautés qui les accueillent.

52. **M. Ismail** (Soudan) dit que le Soudan doit faire face à des circonstances exceptionnelles en raison de catastrophes naturelles. Les inondations survenues dans le bassin du Nil ont fait de nombreuses victimes et détruit des dizaines de milliers de foyers. Le Gouvernement soudanais remercie le HCR pour l'appui qu'il a apporté dans ce contexte. Il met en œuvre des politiques visant à surmonter les difficultés économiques et à créer les conditions nécessaires au rapatriement volontaire des réfugiés. Grâce à l'appui du HCR, il espère faciliter le retour de 20 000 d'entre eux en 2021. Pour ce faire, un appui au développement et des fonds supplémentaires seront requis.

53. La solidarité revêt la plus haute importance face à la pandémie de COVID-19. Dans cet esprit, le Gouvernement s'efforce de lever tous les obstacles qui entravent l'accès à l'aide humanitaire et il a élaboré un plan national pour régulariser la situation des réfugiés et des déplacés.

54. Le Soudan abrite plus de 1,5 million de réfugiés, dont beaucoup vivent en dehors des camps établis. Du fait des récentes inondations, il est difficile d'apporter une aide à ces personnes. Bien que la situation se soit un peu améliorée, le Soudan continue de faire face à de très nombreuses difficultés et il a besoin de l'appui de la communauté internationale, notamment pour relancer son économie et alléger sa dette. À cet égard, il espère que les États-Unis d'Amérique retireront son nom de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

55. **M. Baiou** (Libye) dit qu'en tant que pays de transit pour les réfugiés qui tentent de rejoindre l'Europe, la Libye se heurte à de nombreuses difficultés, notamment en raison du conflit armé en cours et de la pandémie de COVID-19. Elle concentre ses efforts sur le rapatriement volontaire et les transferts vers des pays tiers, en particulier pour les réfugiés appartenant à des groupes vulnérables. L'appui à la Libye doit se traduire par, entre autres, une coopération technique, le renforcement des capacités et des investissements. La Libye approuve l'élaboration par le HCR de bases de données qui permettraient de lutter contre la propagation de la COVID-19. Enfin, bien que les réfugiés constituent la pierre angulaire de son mandat, le HCR doit redoubler d'efforts pour aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et faciliter le retour dans leur foyer.

56. **M. Adjoumani** (Côte d'Ivoire) dit que même si le HCR a réalisé des progrès dans ses différents domaines d'activité, il existe de réelles contraintes qui entravent la mise en œuvre efficace de ses programmes humanitaires. Le Comité exécutif doit aider le Haut-Commissaire à créer des synergies qui permettront de faire face à la complexité croissante des flux migratoires.

57. La délégation ivoirienne demeure convaincue que seules des solutions durables telles que le rapatriement volontaire peuvent mettre un terme aux souffrances des réfugiés. Elle accueille favorablement l'idée d'adopter de nouvelles approches face aux conflits armés qui se prolongent et à d'autres difficultés, mais reste toutefois préoccupée par le déficit de financement chronique des programmes humanitaires et par la hausse des coûts à la charge des pays d'accueil.

58. Afin de renforcer la protection juridique des réfugiés vivant sur son territoire, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs mesures, notamment la distribution de cartes d'identité de réfugié et l'élaboration d'une stratégie d'intégration locale, dont la mise en œuvre nécessitera l'appui de la communauté internationale. Elle compte également sur la communauté internationale et le HCR pour faciliter le retour de tous les réfugiés ivoiriens dans la dignité et la sécurité, conformément à la feuille de route adoptée à Abidjan en novembre 2018, dont la mise en œuvre réussie devrait conduire à l'invocation de la clause de cessation pour les réfugiés ivoiriens.

59. Le Gouvernement ivoirien a pris diverses mesures pour résoudre le problème de l'apatridie, notamment la délivrance systématique de certificats de nationalité aux enfants nés de parents inconnus sur le sol ivoirien, l'adoption du Plan d'action national pour l'éradication de l'apatridie en Côte d'Ivoire le 8 janvier 2020, et le lancement d'une opération qui a permis de régulariser la situation de 192 717 Ivoiriens menacés d'apatridie.

60. **M. Kasoulides** (Chypre) dit que bien que la pandémie ait retardé la mise en œuvre des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, Chypre reste déterminée à aider les réfugiés. La Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole relatif au statut des

réfugiés n'ont jamais été aussi pertinents qu'aujourd'hui, et il est essentiel de continuer de promouvoir leur ratification et leur mise en œuvre intégrale et sans aucune réserve.

61. Au cours des quatre dernières années, Chypre a accueilli un nombre disproportionné de migrants, ce qui a eu des répercussions colossales sur le marché du travail et les besoins en matière de logement. Plus de 70 % des demandeurs d'asile sont arrivés de Turquie, y compris en passant par les zones occupées. Chypre tient à souligner la nécessité d'une coopération entre pays voisins et de la pleine mise en œuvre des accords existants, tels que la Déclaration Union européenne-Turquie de mars 2016.

62. Malgré la pandémie, Chypre a pris des mesures énergiques pour réformer son système d'asile et pour conserver une approche humanitaire, conformément aux obligations mises à sa charge par le droit international. Elle se félicite du nouveau pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne, qui favorisera une solidarité renforcée et aidera les États frontaliers membres de l'Union européenne à s'acquitter de leurs responsabilités.

63. **M. Okaniwa** (Japon) dit que le pacte mondial sur les réfugiés a démontré sa pertinence alors que le monde devait faire face à la pandémie. Les pays d'accueil ont généreusement inclus les réfugiés dans leurs plans d'intervention nationaux, et les pays donateurs ont rapidement apporté un appui financier. Dans la gestion de cette crise, il est important d'ériger en priorité la fourniture d'une assistance vitale, et il faudra prendre en compte les besoins des réfugiés lorsque des vaccins seront disponibles. Il faut également protéger les moyens de subsistance des réfugiés et répondre aux besoins des pays d'accueil qui sont plongés dans une situation économique désastreuse.

64. Malgré la pandémie, le Japon a continué de fournir une aide d'urgence aux opérations humanitaires dans un certain nombre de pays, notamment la République arabe syrienne et le Liban, et il s'est également engagé à trouver des solutions à la situation des réfugiés afghans. Il considère que l'adoption d'une approche privilégiant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix constitue un moyen efficace de remédier aux situations de réfugié prolongées, et il se félicite des efforts que le HCR a récemment déployés pour renforcer ses partenariats avec des institutions telles que le Groupe de la Banque mondiale.

65. Le Japon salue également les progrès constants du processus de régionalisation et de décentralisation des activités et prie le HCR de rendre compte de l'évaluation de ce processus. Il se réjouit de l'intégration de la gestion des risques dans l'approche de gestion axée sur les résultats et apprécie les efforts qu'a faits le HCR pour accroître la diversité de son personnel.

66. **M^{me} Werdaningtyas** (Indonésie) dit que si la pandémie constitue un défi sans précédent, elle donne aussi l'occasion aux États de faire preuve de solidarité. Sachant que les pays en développement accueillent 85 % des réfugiés, le principe du partage des responsabilités n'a jamais été autant d'actualité. Le Forum mondial sur les réfugiés a marqué une étape décisive dans l'engagement à traiter la question des réfugiés, mais il faudra, pour qu'il porte ses fruits, que les États coopèrent et honorent les engagements pris.

67. Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés, l'Indonésie est récemment allée au-delà des obligations qui lui incombent en venant au secours d'un bateau transportant près de 400 réfugiés rohingya. Elle est profondément préoccupée par le fait que des réfugiés rohingya sont également victimes de la traite. À cet égard, il est regrettable de constater que dans une publication récente, le HCR a déclaré que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée ne s'était pas traduit par des actions qui auraient permis de sauver la vie de réfugiés. L'Indonésie estime au contraire que le Processus de Bali fournit un cadre permettant de s'attaquer aux causes profondes de la migration clandestine. Le HCR doit s'assurer de toujours se montrer à la hauteur de son mandat pour éviter que les réfugiés n'entreprennent un voyage périlleux et ne risquent d'être victimes de la traite.

68. **M^{me} Mendis** (Sri Lanka), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la pandémie a encore aggravé la situation de vulnérabilité des personnes déplacées. Les organismes des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les effets disproportionnés du virus afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

69. Sri Lanka est l'un des rares pays à avoir réussi à endiguer la COVID-19 grâce à des mesures préventives et à une approche multisectorielle. Le taux de mortalité liée au virus y est de 0,4 %, ce qui est nettement inférieur au taux de mortalité au niveau mondial. Les demandeurs d'asile et les réfugiés accueillis par Sri Lanka ont accès au système de santé national, qui est universel et gratuit. Dans sa lutte contre la pandémie, le Gouvernement a adopté une approche inclusive et non discriminatoire visant à préserver la santé tant des Sri-lankais que des ressortissants étrangers. En outre, malgré les perturbations causées par la pandémie, Sri Lanka a continué d'aider le HCR à réinstaller des réfugiés.

70. Grâce aux efforts du HCR et à l'appui des pays et des parties prenantes qui ont répondu à l'appel d'urgence lancé par le Haut-Commissariat, relativement peu de réfugiés ont été contaminés par le virus dans le monde. Sri Lanka souligne que la communauté internationale doit continuer de dialoguer et de coopérer afin d'appuyer la lutte contre la pandémie. Elle est prête à partager ses bonnes pratiques avec les autres nations et à travailler de façon solidaire avec elles.

71. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, dit, à l'instar du représentant du Soudan, que l'accord de paix signé à Juba la semaine précédente et l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud offrent une parfaite occasion de trouver des solutions aux énormes déplacements de population qui touchent aussi bien le Soudan que le Soudan du Sud. En réponse au représentant de Djibouti, il se félicite que le HCR ait pu appuyer les mesures d'inclusion extraordinaires prises par un si petit pays pour offrir davantage de possibilités aux réfugiés qu'il accueille.

72. Le HCR continuera d'aider le Tchad à mobiliser des ressources, par exemple par l'intermédiaire du Groupe de la Banque mondiale. En ce qui concerne la situation au Mali, M. Grandi rappelle l'importance de la conférence humanitaire sur le Sahel qui se tiendra prochainement et confirme que le HCR collaborera de manière constructive avec le nouveau Gouvernement malien afin de trouver des solutions.

73. M. Grandi se félicite que le Kenya, qui compte parmi les principaux pays d'accueil de réfugiés, se soit efforcé de prendre en compte ces derniers dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. À la demande du Ministre kényan des affaires étrangères, il a promis de renforcer les capacités de dépistage dans le camp de Kakuma, même s'il y a eu des retards liés aux problèmes mondiaux d'approvisionnement et de fourniture de matériel de test. Au vu du nombre important de Sud-Soudanais vivant dans ce camp, le HCR collaborera avec le Kenya au cours des prochains mois afin de trouver des solutions à la situation de ces réfugiés.

74. Le rapatriement des réfugiés ivoiriens devrait pouvoir reprendre prochainement, ce qui permettra d'entamer les discussions sur une clause de cessation, pour autant que toutes les conditions soient réunies. M. Grandi salue la détermination de la Côte d'Ivoire à cet égard et les progrès enregistrés dans la régularisation du statut des apatrides.

75. Dans la situation d'insécurité permanente que connaît la Libye, le HCR concentre ses efforts sur l'identification des personnes relevant de sa compétence et sur les tentatives d'évacuation des plus vulnérables par les canaux habituels, avec l'aide de pays tels que le Niger et le Rwanda. La récente reprise des vols, après une interruption due à la pandémie, permettra au HCR de poursuivre les évacuations. Dans le cas des personnes qui ne peuvent être évacuées immédiatement, voire pas du tout, il poursuivra sa collaboration avec les autorités libyennes pour avoir accès aux personnes ayant besoin de protection qui se trouvent dans des centres de détention et pour fournir une assistance aux déplacés.

76. Même s'il est plus souvent question de la Grèce, de l'Italie et même de Malte, il ne faut pas oublier que Chypre se trouve en effet en première ligne et que des réfugiés y débarquent, surtout depuis que la situation se détériore au Liban, y compris pour les réfugiés syriens qui s'y trouvent. Chypre peut compter sur l'appui continu du HCR, qui se

traduira notamment par la visite du Haut-Commissaire assistant chargé de la protection, qui espère pouvoir s'y rendre prochainement.

77. M. Grandi remercie l'Indonésie d'avoir autorisé un navire transportant des réfugiés rohingya à les faire débarquer à Aceh. Le HCR attache une grande importance au Processus de Bali et demande instamment aux pays participants de mettre en place, dans un esprit de solidarité, un mécanisme plus prévisible pour améliorer les dispositifs de sauvetage en mer et de débarquement. M. Grandi félicite Sri Lanka de tenir compte des réfugiés dans sa politique de lutte contre la COVID-19 et se réjouit que la situation des déplacés se soit suffisamment améliorée pour que l'accent puisse être mis sur l'accueil des réfugiés. Enfin, il partage sans réserve le point de vue du Japon selon lequel la pandémie pourrait avoir accéléré la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et contribué à nouer des partenariats qui se sont avérés essentiels dans la lutte contre la COVID-19. Il souscrit également à l'avis du Japon concernant la nécessité de donner la priorité aux déplacés et aux réfugiés lorsqu'un vaccin aura été trouvé, et lui exprime sa profonde reconnaissance pour la contribution qu'il a rapidement versée après l'appel lancé par le HCR concernant la COVID-19, ainsi que pour ses encouragements constants à établir des liens étroits entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

78. **M. Tabu** (Burundi) dit que le rapatriement des Burundais réfugiés en République-Unie de Tanzanie s'est poursuivi durant les élections générales de mai 2020, ce qui constitue un signe éloquent de la paix et de la stabilité qui règnent dans le pays. Le Burundi abrite encore 85 900 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 99 % sont originaires du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo. Depuis les années 1970, au gré des crises, des réfugiés congolais sont arrivés par vagues successives pour demander l'asile au Burundi. Le dernier pic d'arrivées s'est produit entre juillet et octobre 2019, période au cours de laquelle en moyenne 1 200 réfugiés sont arrivés chaque mois, avant que les frontières ne soient fermées dans le cadre des mesures de prévention contre la COVID-19. Un programme communautaire financé par le Groupe de la Banque mondiale sera mis en place pour appuyer les réfugiés et les communautés d'accueil, et le Gouvernement continuera de renforcer son plan national visant à mettre fin à l'apatridie. Le Burundi compte également 140 000 déplacés à la suite de catastrophes naturelles.

79. En raison de la nette amélioration de la situation générale, nombre de Burundais à l'étranger choisissent de rentrer dans leur pays. Depuis le début, en 2017, des opérations de rapatriement volontaire des Burundais se trouvant en République-Unie de Tanzanie, plus de 100 000 d'entre eux sont revenus au Burundi, dont plus de 21 000 en 2020. En outre, à la suite de la relance des accords tripartites conclus avec la République-Unie de Tanzanie, la République démocratique du Congo et le Rwanda, 2 000 réfugiés burundais ont été rapatriés et 6 000 attendent leur retour après s'être enregistrés. Le Burundi demande à la République démocratique du Congo et au Rwanda d'accélérer les procédures pour permettre aux réfugiés burundais de rentrer chez eux le plus rapidement possible.

80. Cependant, le Burundi se heurte à des difficultés majeures, en premier lieu la pandémie, qui entravent sa capacité de s'acquitter de ses obligations en matière de rapatriement. Il a grand besoin d'appui pour poursuivre la campagne de dépistage à grande échelle initiée par le Président en juillet 2020, améliorer les infrastructures de soins de santé et assurer l'approvisionnement en médicaments et équipements nécessaires au traitement des patients atteints de la COVID-19. La réintégration socioéconomique à long terme des rapatriés constitue une seconde difficulté. Le Burundi appelle ses partenaires et le HCR à accroître leur appui au processus de rapatriement volontaire en aidant les rapatriés à acheter des semences et à produire leur première récolte, ainsi qu'en construisant des villages dotés de l'infrastructure sociale nécessaire sur des terres appartenant à l'État que le Gouvernement est disposé à leur octroyer.

81. **M^{me} Darlow** (Nouvelle-Zélande) se félicite de l'engagement du HCR en faveur d'une action humanitaire inclusive, en particulier de l'intégration des femmes et des personnes handicapées. La Nouvelle-Zélande reste attachée au programme de quota de réfugiés qu'elle met en œuvre depuis longtemps, qui a récemment été porté à 1 500 réfugiés par an et dans le cadre duquel des partenariats ont été conclus avec des prestataires de services et des communautés de l'ensemble du pays pour faciliter une installation réussie, grâce à la participation des réfugiés à l'élaboration des solutions et mesures les concernant.

Elle travaille avec des partenaires internationaux pour appuyer la reprise des opérations de réinstallation dès que les conditions le permettront, notamment en veillant à ce que des couloirs internationaux soient disponibles pour faciliter les mouvements de réfugiés en toute sécurité et à ce que des mesures et des contrôles sanitaires appropriés soient mis en place.

82. La Nouvelle-Zélande étend ses programmes de parrainage communautaire de réfugiés. Elle renouvelle sa promesse d'honorer pleinement les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, notamment en améliorant les possibilités d'éducation pour les jeunes réfugiés et les possibilités d'emploi pour les adultes, en aidant les nouveaux pays de réinstallation de la région Asie-Pacifique et en plaidant pour que les institutions financières internationales continuent d'appuyer les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés.

83. **M^{me} Fonseca Ramos** (Guinée-Bissau) dit que la Guinée-Bissau a adopté un ensemble d'indicateurs sur la migration et un plan d'action national de mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qu'elle a mis en place des procédures normalisées de fonctionnement dans les institutions chargées de la protection et de la réinsertion des migrants, et qu'elle a achevé le processus de naturalisation de tous les réfugiés présents dans le pays depuis plus de dix ans. Malgré l'état d'urgence en vigueur, le nouveau Gouvernement a créé un mécanisme d'orientation pour l'évacuation des migrants en provenance de Libye, et un comité interministériel sera constitué pour élaborer une politique migratoire nationale. Grâce à l'appui international apporté à des pays comme la Guinée-Bissau, personne n'aura à faire un choix entre rester en vie et rester dans son pays, au contraire de M^{me} Fonseca Ramos, qui avait dû fuir la guerre civile à l'âge de 16 ans pour revenir une vingtaine d'années plus tard et devenir secrétaire d'État. Il est essentiel que les donateurs abordent la question de la migration de façon globale, en tenant compte du point de départ des migrants, et non du seul point d'arrivée.

84. **M. Sarafian** (Roumanie) dit que tout au long de la pandémie de COVID-19, la Roumanie a continué de s'attacher à protéger et à soutenir les réfugiés. En tant que membre de l'équipe d'Europe, elle participe également à la lutte contre la pandémie, en accordant une attention particulière aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux déplacés et aux apatrides.

85. Malgré les mesures de confinement, la Roumanie n'a jamais complètement fermé ses frontières, et des mesures ont été prises pour permettre aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de continuer à bénéficier de la protection internationale, dans le respect de la santé publique. Les campagnes d'information sur les mesures de prévention face à la COVID-19 menées dans les centres d'accueil de réfugiés constituent de l'avis du HCR une pratique exemplaire. La Roumanie s'efforce d'honorer les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre de réfugiés qu'elle accueillera en 2020-2021, qui sera porté à 200, en provenance de Turquie, de Jordanie et du Liban. Elle a également continué de contribuer à la répartition de la charge entre les pays d'Europe en acceptant en 2020 le transfert de 34 demandeurs d'asile en provenance de Malte et d'Italie et en concluant des accords avec Malte, Chypre et la Grèce. La capacité d'accueil des centres d'asile, qui est actuellement de 1 600 places, est en train d'être renforcée. En juin 2020, le Gouvernement a signé un nouvel accord de collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR concernant le centre de transit d'urgence de réfugiés de Timisoara, qui sera bientôt déplacé vers un nouveau site afin de garantir la fourniture d'une assistance adéquate et axée sur les besoins.

86. **M. Rosinas** (Lituanie) dit qu'au vu de l'évolution récente de la situation au Bélarus, le Gouvernement lituanien a accordé des autorisations de séjour pour raisons humanitaires, dont 412 Bélarussiens ont bénéficié à ce jour. Malgré la pandémie, la Lituanie est en passe d'honorer les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, notamment la reconstruction du centre d'accueil des réfugiés, qui devrait être achevée d'ici à la fin de 2021, et elle a récemment pu reprendre ses programmes de réinstallation. Un certain nombre de municipalités ont participé à un projet pilote visant à élaborer une politique d'intégration renforcée au niveau local grâce à la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs locaux. Une loi a récemment été adoptée pour faciliter l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile relevant de certaines catégories, et les universités collaborent à l'enseignement et à la recherche en matière d'asile. Bien qu'il y ait très peu d'apatrides en Lituanie et que la quasi-totalité d'entre eux aient reçu un permis de séjour de longue durée,

une initiative de sensibilisation a été menée pour informer ces personnes des procédures d'acquisition de la citoyenneté, et un projet de loi visant à accorder la citoyenneté aux enfants nés de parents apatrides résidant légalement en Lituanie a été soumis au Parlement en juillet 2020. En conclusion, la Lituanie appuie les réformes engagées par le HCR et donnera suite à l'appel du Haut-Commissaire à verser davantage de contributions non préaffectées.

87. **M. Saffa** (Observateur de la Sierra Leone) dit que la décision des États d'agir seuls au plus fort de la pandémie a permis, dans de nombreux cas, de protéger la santé et les moyens de subsistance de toutes les populations.

88. La Sierra Leone accueille une importante communauté de réfugiés et de demandeurs d'asile. Après que le HCR a mis fin à ses opérations dans le pays, il a été proposé de modifier la loi sur la protection des réfugiés pour permettre aux diverses institutions de l'État d'apporter un appui humanitaire renforcé à toutes les personnes relevant de la compétence de l'organisation. Le Gouvernement a récemment modifié la loi sur la citoyenneté afin que les femmes puissent transmettre leur nationalité à leurs enfants à l'égal des hommes.

89. La Sierra Leone se félicite de la déclaration figurant dans la note sur la protection internationale selon laquelle les États ont le droit souverain d'encadrer l'entrée des non-nationaux, notamment pour préserver la santé publique, à condition que les mesures de cette nature ne contreviennent pas au principe de non-refoulement inscrit dans le droit international et que l'accès à des procédures d'asile équitables soit garanti.

90. Le Gouvernement sierra-léonais se félicite de la nomination d'un Conseiller spécial pour l'action climatique, qui témoigne de l'importance croissante que le HCR accorde aux effets des changements climatiques sur ses activités.

91. **M. Litim** (Algérie) dit que les situations d'urgence ne doivent pas faire oublier les situations prolongées, dont la résolution nécessite des solutions durables qui aillent au-delà de la protection et de l'assistance. Le retour librement consenti est la meilleure solution et l'Algérie appelle à la levée de tous les obstacles qui entravent le libre exercice de ce droit.

92. Depuis quarante-cinq ans, l'Algérie accueille des réfugiés du territoire non autonome du Sahara occidental dans des camps près de Tindouf. La solution durable à cette situation passe par le retour volontaire des réfugiés sahraouis dans le cadre de l'application intégrale du Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui constitue un ensemble cohérent de mesures interdépendantes visant à mettre fin au conflit au Sahara occidental, qui constitue la cause profonde de ce déplacement forcé. Ce plan prévoit le recensement des réfugiés sahraouis, et non leur enregistrement comme cela se fait dans d'autres situations de réfugiés.

93. Dans l'intervalle, l'Algérie fournit protection et assistance et facilite l'exécution des programmes humanitaires en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux. En 2020, ces efforts et cette collaboration ont permis de protéger les réfugiés contre la propagation de la COVID-19. Les camps de Tindouf pâtissent néanmoins d'un sous-financement chronique, car les opérations ne sont financées qu'à hauteur de 44 % cette année, bien que le nombre des réfugiés sahraouis ait connu une augmentation notable ces dernières années.

94. L'Algérie demande instamment au HCR de tenir officiellement compte des conclusions de l'étude menée en mars 2018 et intitulée « Les réfugiés sahraouis à Tindouf (Algérie) : population totale des camps », où il est dit que ces camps regroupent 173 600 personnes, et de publier l'évaluation des vulnérabilités qui devait compléter cette étude en décembre 2018.

95. **M^{me} Al Salman** (Observatrice de l'Iraq) dit que les actes terroristes se multiplient, entraînant le déplacement de millions de personnes. Le Gouvernement a mis en œuvre des plans de suivi des vagues de déplacement qui ont permis d'endiguer les flux, et le nombre de déplacés irakiens a ainsi chuté de 6 millions à 800 000. Il espère que les organisations internationales aideront à reconstruire les infrastructures et à éliminer les mines et les explosifs des zones reprises à Daech.

96. Bien que l'Iraq ne soit pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés ou au Protocole y relatif, il abrite des centaines de milliers de réfugiés en provenance de pays voisins. Malgré les difficultés économiques auxquelles le pays doit faire face en raison de la chute des cours mondiaux du pétrole, le Gouvernement a pris des mesures pour garantir la liberté de circulation des réfugiés et leur permettre de jouir du droit à l'éducation et du droit à la santé. Il a délivré des cartes d'identité aux réfugiés et verse des prestations aux populations les plus vulnérables, à savoir les enfants, les femmes et les personnes handicapées. L'Iraq appelle la communauté internationale à continuer d'apporter un appui aux autorités et aux communautés locales, et il demande aux États de partager leur expérience en matière de gestion des déplacements.

97. **M. Alam** (Inde) dit que son gouvernement apprécie les efforts que le HCR déploie pour renforcer ses partenariats avec les grandes institutions financières, notamment le Groupe de la Banque mondiale, et pour assurer le financement des activités pendant la crise. À l'instar du Haut-Commissaire, il considère que le principal enseignement de la pandémie est qu'il faut mieux prévoir les risques et préparer des plans d'action en conséquence. L'Inde se félicite que le pacte mondial sur les réfugiés soit désormais reconnu comme un cadre volontaire, apolitique, non prescriptif et coopératif orienté vers l'action et fondé sur l'appropriation au niveau national. Les mesures de transformation institutionnelle prises par le HCR lui permettront de devenir une organisation plus flexible, efficace et axée sur les résultats, entièrement régie par les États membres, à qui il doit pleinement rendre compte. Le Gouvernement indien prie le HCR de continuer d'aider à la création et à l'utilisation des capacités nationales de protection et d'action humanitaire et d'intensifier les activités qu'il mène sur le terrain pour trouver des solutions locales et veiller à l'appropriation du processus par les acteurs locaux. Malgré les problèmes de développement et de sécurité qu'elle rencontre, l'Inde a toujours accueilli des réfugiés du monde entier, et elle continue de les faire en ne puisant que dans ses seules ressources.

98. **M. Ndaïe Musenge** (République démocratique du Congo) dit qu'après des années de conflit armé à grande échelle dans l'est du pays, le Gouvernement doit faire face à d'autres difficultés, notamment la prolifération de groupes armés congolais ou étrangers, qui entravent le retour des Congolais réfugiés dans des pays voisins. Afin de stabiliser la situation dans certaines zones et de créer les conditions d'un retour durable, il s'est engagé dans des opérations militaires visant à traquer et à neutraliser les groupes armés nationaux qui n'adhèrent pas au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que les groupes armés étrangers. À la suite de ces opérations, un certain nombre de localités ont été considérées comme stables, et elles peuvent donc accueillir des réfugiés et des déplacés.

99. Le Gouvernement prévoit de relancer très prochainement les accords tripartites conclus avec le HCR et les pays qui accueillent des réfugiés congolais afin que ces derniers puissent rentrer dans la sécurité et la dignité. Il demande que le HCR, la communauté internationale et les acteurs de l'action humanitaire et du développement contribuent à financer le rapatriement et la réinstallation des réfugiés.

100. La République démocratique du Congo accueille quelque 525 000 réfugiés, auxquels le Gouvernement prévoit de donner accès aux services sociaux de base dans le cadre de son plan national de développement. Pour ce qui est des Rwandais réfugiés en République démocratique du Congo, le Gouvernement espère que tous les obstacles à l'application de la clause de cessation seront levés. Des mesures ont été prises pendant la pandémie pour prévenir le retour forcé de personnes susceptibles de transmettre la COVID-19.

101. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) espère que le Burundi connaîtra une période post-électorale constructive et propice aux efforts concertés de réinstallation des réfugiés dans les zones de rapatriement. Le retour des réfugiés doit toutefois être volontaire et s'effectuer dans le cadre des accords tripartites, qui prévoient toute une série de garanties.

102. M. Grandi se félicite que le Gouvernement de la République démocratique du Congo entende relancer les accords tripartites avec ses pays voisins afin de faciliter le retour volontaire des Congolais réfugiés dans ces pays.

103. L'expérience de pays tels que la Sierra Leone, qui a été par le passé le théâtre de conflits et de déplacements importants, peut-être riche d'enseignements. M. Grandi se réjouit que la loi sierra-léonaise sur la nationalité tienne désormais compte des questions de genre, et il a écouté avec intérêt le témoignage de la représentante de la Guinée-Bissau, qui a illustré les difficultés auxquelles les réfugiés devaient faire face.

104. La Nouvelle-Zélande, championne de la tolérance et de l'inclusion, continue d'être un fervent défenseur des droits des réfugiés, notamment en matière de réinstallation. Il faut maintenant que les opérations de réinstallation reprennent partout où cela est possible.

105. M. Grandi remercie l'Inde de ses encouragements à poursuivre la collaboration afin d'assurer un espace d'asile aux personnes qui ont cherché refuge dans le pays. Il compte sur l'aide de l'Inde pour remédier à certaines crises régionales, par exemple celle qui touche les Rohingyas.

106. M. Grandi remercie la Roumanie de ne pas avoir fermé ses frontières et d'avoir participé à des initiatives de réinstallation en Europe. La collaboration se poursuivra concernant le centre de transit d'urgence, qui joue un rôle important dans le mécanisme de partage des charges.

107. Il faut saluer les efforts que fait la Lituanie pour progresser sur les questions de logement et de réinstallation et pour se préparer à une éventuelle crise du déplacement dans la région.

108. Le HCR se réjouit de travailler avec l'Iraq pour remédier aux causes des déplacements internes, car même si les flux ont baissé de façon notable ces dernières années grâce à l'action du Gouvernement, il y a encore beaucoup de déplacés.

109. En ce qui concerne la situation des réfugiés en Algérie, M. Grandi, comme il l'a indiqué dans sa réponse à la déclaration du Maroc à une séance antérieure, souhaite que le processus politique progresse davantage, car il conditionne la sortie de cette crise de réfugié prolongée, pour laquelle, comme l'a dit le représentant de l'Algérie, il devient plus difficile chaque année de mobiliser des ressources.

La séance est levée à 13 h 10.